

**BULLETIN DE L'AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS**

19 novembre 2004, Vol. 1, n° 42

Section Institutions financières



**AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS**



**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE LIBERTÉ MUTUELLE**  
(dénomination sociale française utilisée par LIBERTY MUTUAL FIRE  
INSURANCE COMPANY)

---

Avis de modification de permis  
*Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)*

Avis est donné par les présentes que le permis d'assureur de **LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE LIBERTÉ MUTUELLE** (dénomination sociale française utilisée par LIBERTY MUTUAL FIRE INSURANCE COMPANY) a été modifié afin de limiter ses activités à l'émission d'avenants relatifs aux polices en vigueur au 31 mars 2004 et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec la catégorie d'assurance suivante :

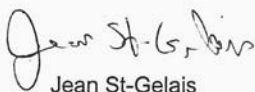
- Automobile

(Activités limitées à l'émission d'avenants relatifs aux polices en vigueur au 31 mars 2004)

Le représentant principal au Québec est M. Morris Szwimer de Spiegel Sohmer dont l'établissement d'affaires est situé au 5, Place Ville Marie, bureau 1203, Montréal (Québec) H3B 2G2.

Le siège de la compagnie est situé au 175 Berkeley Street, Mailstop 3E, Boston, Massachusetts, U.S.A., 02117

Le Président-directeur général,

  
Jean St-Gelais

Donné à Québec, ce 15 novembre 2004

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS  
Agence nationale d'encadrement du secteur financier